
Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

SEANCE DU 02 FEVRIER 2011

L'An deux mil onze, le deux février à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P, NERACOU LIS F,
Mrs THUILLIER J Cl., TOURNEUX A, BIARD J.P.,
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Etaient absents : Mrs BESSE T et FARDEL E

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Franck NERACOU LIS a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 27 Janvier 2011

Nb de membres en exercice : 11 - Nb de membres présents : 09 - Nb de votants : 09

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2010

Le compte rendu de la séance du 25 Novembre 2010 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

ACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE : PRESENTATION PAR UN CANDIDAT PORTEUR D'UN PROJET ET AVIS SUR LES PROJETS EN COURS DE REFLEXION

Madame Françoise MUNIER, domiciliée à St Agil, a été invitée à la séance du Conseil Municipal pour présenter son projet d'ouverture d'un bar et d'un restaurant avec vente de plats à emporter et de produits locaux.

Des travaux d'aménagements sont à engager :

- Modification pour l'accès des toilettes aux handicapés
- Cuisine : la partie plonge doit être séparée de la partie fabrication.
- Le chauffage de la salle destinée à la restauration et au bar est à revoir.

Madame MUNIER a pris contact avec la Chambre de Commerce pour étudier la faisabilité de son projet.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé d'accompagner le projet de Mme Françoise MUNIER (8 favorables et 1 réticent) et de solliciter des devis relatifs aux travaux d'aménagements à réaliser.

De même, Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire d'informer les autres candidats potentiels que la commune ne donnera pas suite à leur projet.

SERVICE ASSAINISSEMENT : BILAN DE LA REUNION PUBLIQUE DU 22 JANVIER 2011

A l'invitation de la commune, plus de 100 personnes ont participé à la seconde réunion publique relative aux travaux d'assainissement collectif. A cette occasion, ont été présentés :

- l'historique du déroulement du projet (décembre 2007 à Janvier 2011)
- le plan de financement des travaux d'assainissement engagés en 2011
- l'explication technique des travaux
- le budget prévisionnel du service assainissement à compter de 2012 après réalisation des travaux
- l'incidence financière sur la fiscalité directe locale : augmentation des taux d'imposition pendant trois ans à raison d'environ 3% par an.

Un débat s'est ouvert à l'issue de cette présentation. Cette réunion a permis de rassurer les propriétaires d'immeubles. En réhabilitant une partie du réseau d'assainissement unitaire existant, la commune a pu limiter les dépenses ainsi que les travaux à réaliser dans les immeubles. Les propriétaires d'immeubles qui sont raccordés au réseau séparatif supporteront des travaux plus importants. Pour les propriétaires d'immeubles raccordés au réseau unitaire, les travaux seront moins importants : neutralisation de la fosse septique et raccordement direct au réseau.

Le verre de l'amitié et la galette des rois ont été offerts aux participants.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de chaque article du règlement intérieur du service d'assainissement collectif et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur dudit service
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à remettre un exemplaire du présent règlement à chaque usager desservi par le réseau d'assainissement collectif ;
- **EXIGE** que chaque usager du service aura l'obligation d'apposer sa signature précédée de la mention « lu et approuvé » sur l'exemplaire du règlement qui lui sera remis et de retourner à la Mairie l'attestation par laquelle il a pris connaissance de l'ensemble des articles du règlement du service assainissement collectif ;

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT DES IMMEUBLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et après avoir délibéré,

- **FIXE** la participation aux frais de branchement à 800 € HT – HUIT CENTS EUROS Hors taxes par branchement ;

Taux de TVA applicables :

Pour les immeubles datant de moins de deux ans, le taux de TVA applicable sera de 19,6% (taux en vigueur)

Pour les immeubles datant de plus de deux ans, ils seront éligibles au taux réduit sur le fondement de l'article 279-0 bis du CGI, soit 5,5%.

- **DECIDE** de fractionner l'encaissement de cette participation en deux fois :
 - 1^{ère} fois : 400 € HT – QUATRE CENTS EUROS HT en août 2011
 - 2^{ème} fois : 400 € HT – QUATRE CENTS EUROS HT en mars 2012
- **DECIDE** d'imputer le montant de cette taxe à l'article 70128 du budget primitif de l'assainissement ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération au représentant de l'Etat.

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REALISATION D'UN EMPRUNT DE 210 000 EUROS A TAUX FIXE SUR 25 ANS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour financer les travaux d'assainissement collectif à réaliser en 2011, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Considérant l'étude des différentes offres sollicitées auprès de trois banques ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, un emprunt à moyen terme de 210 000 Euros, selon les caractéristiques suivantes :
 - Taux d'intérêt fixe actuel trimestriel : 3,98 %
 - Amortissement du prêt : échéances constantes trimestrielles
 - Durée de la période d'amortissement : 100 trimestres
 - Frais de dossier : 200 €

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en attente du versement des subventions accordées par les différents financeurs publics pour financer les travaux d'assainissement collectif à réaliser en 2011, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, une ligne de trésorerie de 200 000 Euros, durée de 12 mois, au taux variable indexé sur EONIA + 0,90%, commission d'engagement de 200 € et frais de tirage à 0 Euros ;

PROPOSITION DE REAMENAGEMENT DE L'EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL

Monsieur Le Maire rappelle que l'emprunt pour le financement de l'acquisition des bâtiments situés 8 Rue des Templiers (anciennement locaux AMGP), a été contracté en 2001 auprès de la banque DEXIA CREDIT LOCAL, à taux indexé. Il fait part que cette banque devait faire une proposition de cotation du taux indexé (URIBOR) à un taux fixe mais que cette offre n'est pas établie à ce jour et propose aux membres présents de l'autoriser à négocier dès réception de la proposition.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à convertir le prêt contracté en 2001 auprès de la banque DEXIA CREDIT LOCAL à taux fixe sous réserve que la proposition du taux fixe soit inférieure à 4%.

RESTAURATION DE L'EGLISE - PRESENTATION DU DESCRIPTIF DES TRAVAUX A ENVISAGER ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur Le Maire donne connaissance du rapport de présentation relatif à la restauration de l'église établi par le Cabinet Jean-Philippe BARTHEL, architecte dont le contrat de maîtrise d'œuvre a été approuvé par délibération du 26 mai 2010. Ce rapport comprend :

- L'historique et la description architecturale de l'édifice
- L'état sanitaire, les constats et travaux projetés des parties suivantes :
 - Le clocher
 - La sacristie et le pignon Est
 - Les façades Sud
 - Les façades Nord

Le coût global de cette restauration s'élèverait à 602 978 € hors taxes.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur cette opération et informe qu'il est possible d'obtenir des subventions de l'Etat, de La Région et du Département ainsi que des aides issues de la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique.

Il fait part qu'il existe un partenariat entre la Région Centre et La Fondation du Patrimoine permettant d'instituer un Fond Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité dénommé : F R P C P., dispositif alimenté par la Région, la Fondation du Patrimoine et les souscriptions publiques lancées par les collectivités territoriales et les associations afin de mobiliser le partenariat des particuliers et des entreprises en faveur de la sauvegarde du patrimoine local.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **PROPOSE** de procéder à la restauration de l'église par tranches ;
- **DECIDE** de restaurer en priorité la façade SUD de l'édifice dont le coût s'élèverait à 111 761 € HT, maîtrise d'œuvre et coordination SPS comprises, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées ;
- **DECIDE** de solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à mettre en place l'organisation d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises ;

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Les orientations budgétaires retenues pour l'année 2011 sont :

- l'assainissement collectif : Tranche ferme et conditionnelle des travaux et construction de l'unité de traitement
- Etude de réhabilitation et engagement de la procédure de périmètre du forage d'AEP
- Réfection de la toiture de l'ancien garage situé 6, Rue du Château
- Réalisation de sols neufs dans le local à bois jouxtant la cuisine de la salle communale et dans le local à vélos mis à la disposition des enfants se rendant de leur domicile à l'arrêt du car à vélo
- Construction d'une salle d'archives pour la Mairie
- Travaux de voirie : Revêtement du Chemin de La Blinière
- Aménagement en partie du local 1 Pl de la Poste pour ouverture d'un restaurant – bar
- Elaboration des travaux à exécuter à l'église (honoraires architecte)
- Finalisation de la carte communale
- Construction d'un ossuaire

ETAT D'AVANCEMENT DE LA CARTE COMMUNALE

Compte tenu de la présentation du projet de la carte communale, le Conseil Municipal souhaite revitaliser les hameaux de :

- Les Beauvais,
- Villebeautru
- Les Grandes coulonges
- Les Galoudries

La commission communale de « l'aménagement du territoire » est chargée de transmettre au Cabinet LCDA de prendre en considération cette volonté.

QUESTIONS DIVERSES

SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARTIE PRIVEE DU CHEMIN DE LA METAIRIE

Monsieur Le Maire présente la lettre d'un des co-propriétaires de la partie privée du chemin de La Métairie devant faire l'objet d'une servitude de passage en raison de la pose d'une canalisation d'assainissement dans ce chemin. Il souhaiterait que la commune puisse acquérir ce chemin dans sa totalité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition sous réserve de son acceptation par les autres co-propriétaires.

COMPTE RENDU DU SYNDICAT DE LA GRENNE

Monsieur Olivier ROULLEAU, délégué du Syndicat d'aménagement de la Grenne, fait part que les communes n'auront pas l'obligation d'adhérer au SIERVAL (Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagements de la Vallée du Loir). L'adhésion se fera pas l'intermédiaire des syndicats existants pour la réalisation des études sous forme d'une convention. Chaque commune sera sollicitée pour le paiement d'une participation financière à la réalisation des études.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
J. RONCIER.